

ADDITIF / BULLETIN N° 1

POSTED
at 14 h 00 m

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS/SPORTING STEWARDS

Date : 08/04/2023

A/To / TOUS LES CONCURRENTS/ALL COMPETITORS

HEURE/TIME : 14h15

STEWARDS
LOG NR 07

CHAMPIONNAT de France FFSA TOURISME 2023

Modification pour toute la saison 2023 de l'Art 33.5 du Règlement Sportif du Championnat de France Tourisme

Article 33.5 du Règlement Sportif.TC 2023 à lire comme suit :

En cas de voiture partagée par 2 pilotes, l'équipe devra désigner qui sera le pilote 1 et qui sera le pilote 2 avant la fin des vérifications administratives.

Le pilote 1 participera uniquement à la séance de qualification 1 et prendra le départ de la course 1 et de la course 3.

Le pilote 2 participera uniquement à la séance de qualification 2 et prendra le départ de la course 2 et de la course 4.

BERNARD Nathalie
Présidente
Licence n° 171292



PERRIN Eric
Membre
Licence n° 29996



Del SANTO Franck
Membre
Licence n° 3166

